Plaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrange et admirable caquet de sa femme

Auteur(s) : Libanius

Présentation

Titre longPlaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrange et admirable caquet de sa femme. Apporté nouvellement de Grece en France
Titre originalDeclamatio de mulieris loquacitate
Lieu de publicationParis
Imprimeur(s)-Libraire(s)Percheron, Claude
Date1617

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

14 Fichier(s)

Les mots clés

Femmes, Mariage

Les relations du document

Collection Traductions ou adaptations de déclamations antiques

Ce document est une traduction de :
Declamatio Graeci autoris veteris de mulieris loquacitate

Citer cette page

Libanius, Plaidoyer d'un mary desesperé pour l'estrange et admirable caquet de sa femme, 1617

Blandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

Consulté le 26/11/2025 sur la plate-forme EMAN :
https://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21

Précisions sur l'exemplaire

LangueFrançais
SourceBnF, département Arsenal, 8-H-27929 (4)
Format

- 14 p.
- in-8

Localisation du documentParis, BnF

Informations complémentaires

ContributeurPerona, Blandine (édition scientifique)
ÉditeurBlandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN, Thalim (CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle)
Droits

- Fiche : Blandine Perona (laboratoire Larsh / IUF) ; EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution – Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR)
- Texte : Domaine public

Source de la numérisationGallica

Éléments d'analyse

DescriptionUn mari est au désespoir parce que sa femme ne cesse de parler. Il demande à ses juges l'autorisation de se donner la mort.
AnalyseLa traduction française de ce texte paraît dès 1593 au moment de la sortie de l'édition bilingue en grec et latin, chez Fédéric Morel également.
Mots-clés

- Femmes
- Mariage

Notice créée par Blandine Perona Notice créée le 13/11/2023 Dernière modification le 23/09/2024

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

PLAIDOYER
D'VN MARY DESESPERE'
POVR L'ESTRANGE ET
ADMIRABLE CAQVET
de ſa Femme.

Apporté nouuellement de Grece en France

A PARIS
Par Claude Percheron Imprimeur demeurant rue Galande aux trois Chappellets.

M. D. C. XVII.

Source gallica.bnf.fr / Bibliothèque nationale de France

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

PLAIDOYER D'VN MARY desesperé, pour le caquet de sa Femme.

IL eust esté expedient, Messieurs, que ie feusse mort, auparauant que d'estre marié, à ce que ie n'ouysse point tant de propos d'vne femme babillarde, comme i'en ay entendu : Mais n'ayant pu euiter cela, pour le mal-heur qui me suiuoit, ie venois incõtinent apres les nopçes venir vers vous, pour la mesme occasion, qui m'y fait venir maintenant : Et puis que ma tardiueté m'a apporté ce dommage, & que i'ay si tard auisé à mon profit, ie vous prie de vouloir auiourd'huy ratifier mon vouloir & desseing. Car i'en suis la logé, qu'il m'est plus tolerable de n'estre point du tout, que d'estre auec vne femme. Mais ie vous prie, Messieurs, de m'accorder & faire ceste petite grace deuant que ie prenne le bruuage de la segue, de ne m'empestrer point de long discours, en endurant parler ces braues harangueurs, qui employent toute leur vie à dire & contredire : Car ie crains que si l'on vse de chargement en ce plaidoyer, nostre femme en ayant entendu le bruit, ne darde sur vous-mesme sa langue, & vous noye quand & moy en ses discours ; de peur donc que cela n'arriue, soyez promps à m'ottroyer ceste grace. D'autant que si ie venois à mourir, ceste femme presente, & parlante, sa causerie m'osteroit le plaisir de la mort.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

Que si celuy qui a ordonné les loix de ceste ville n'eust point esté si grand rechercheur, & si curieux & superflu en ses ordonnances, ie n'eusse pas esté maintenant en peine de tascher à vous persuader qu'il m'est necessaire de mourir : mais ayant pris secretement vn lien du lit, & m'estant transporté en quelque champ à l'escart, ie me feusse là pendu à quelque arbre, paisiblement, sans voir tant de gens, & sans oyr tant de langage. Mais puis que ce legislateur là nous ayant rendu serfs en toute maniere, n'a pas mesme permis qu'il fut libre à chacun de se deliurer de la vie, ains y a mis empeschement par vn decret : ie le deteste bien, & neanmoins ie luy obey, & tolere les fatigues du consistoire, à fin de n'endurer plus rien de fascheux en ce resenantant. Or sçay-ie bien que ceux qui cognoissent le naturel de ma femme, me pardonneront aisément de ce que ie ne puis plus demeurer en cette vie, quant aux autres, i'estime qu'il faut qu'ils attendent en quelle misere ie suis reduit. Et ie vous prie pour Dieu d'estre attentifs vous autres à ce que ie diray. Car ie ne me soucie guere de ceux qui sont à l'entour de moy, & se rient, & m'appellent fascheux & mauplaisant, & quel plus grand crime firment leur pourroit-on trouuer que celuy qui se donnent à eux mesmes, viuants en telle corruption, dissolution & lasciueté, ioüans tousiours, ne faisans rien à bon escient ny vertueusement, causans indiseretement de tout ce qui se presente. Pour mon regard, Messieurs, i'ay eu vn pere, lequel m'exhortoit ordinairement d'auoir tousiours mon esprit posé & retenu, & ne le laisser point mollir ny trop s'egayer : & de bien prendre garde

aux choses necessaires à passer ceste vie, & à celles qui ne le sont point, pour m'arrester à celle la, & m'abstenir de celles cy: & me suadoit de priser le repos, & fuir les troubles & perturbations. Ce que i'ay tousiours practiqué, Messieurs, & continuë encore de faire: ne frequentant pas beaucoup les assemblées publiques & tribunes aux harangues: non pas que ie tienne conte des choses qui profitēt au commun: mais a cause des clameurs des orateurs qui ne se peuuent taire. Si ne hanté ie pas beaucoup le Palais pour ces termes de procés [Assignation, aiournement, accusation, requeste, action, exception] lesquels ceux la mesme qui n'ont aucun proces sont bien-ayse d'auoir en la bouche [Vn tel s'est fait partie contre vn tel, pour telle chose.] He dea, beau sire, qu'as tu affaire de cela, veu que tu n'es ny appellant ny intimé? Il seroit bien encor besoin que ces mots fussent bannis du Palais, & de la Cour, que l'on dit en saluant les vns les autres, (& ie ne sçay d'où en est venu l'vsage) Ie vous souhaite ioye & santé. car en verité ie ne vois point de profit qui en arriue; par ce que celuy qui a de la fascherie de ses affaires, ne s'en trouue pas plus allegé ny plus gay, pour ceste salutation & souhait de ioye. Au reste, ie fuys tant que ie puis les ouuroüers, où il y a des marteaux, & enclumes, & où il se fait du bruit; comme ceux des serruriers, chaudronniers, armuriers, orfeures, & tels autres. I'aymé-ie sur tout les arts qui s'exercēt sans bruit. Encore ay-ie desia veu des peintres, qui peignoient en chantant, tant c'est chose douce & agreable à la plus part de parler & deuiser, qu'ils ne s'en peuuent aucunement garder. Tandis donc que i'ay vescu

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

ſeul, i'ay iouy de quelque repos, par ce que mes gens eſtoient inſtruits à ne rien faire qui me fachast & donnaſt ennuy, Mais l'heure eſtant venue qu'il falloit que i'enduraſſe du mal, vn de mes alliez me vint trouuer, lequel deprisant le celibat, loüoit hautement l'eſtat de mariage. Ne meſpriſez par tout ſeul, ce me dit-il, le mariage: c'eſt vne choſe ſacrée voire treſdiuine. puis il me vint à conter d'vne fille de grand maiſon & parenté, belle en perfection, ayant de grands biens & moyens, qui ſçauoit ce que c'eſtoit de bien & d'honneur; & qui eſtoit fort droicte aux ouurages de toile. Il adiouſta pour la bõne bouche qu'il ne falloit que cõſentir, & que c'eſtoit fait & ne tiẽdroit à riẽ que le mariage ne fut cõply. Ne me parlez point adõc, ce diſ-ie, de tout le reſte: ains dites moy ſeulement de quelle ſorte la langue eſt ceſte pucelle. Car vous ſçauez, mon bon amy, quelle eſt ma complexion, & comme ie ne puis endurer vne perſonne qui ronfle, ou qui crache, ou qui touſſe, ou qui ait le hocquet: aimerois mieux endurer des coups que ces choſes: mais quand au babil ie ne l'endurerois par meſme en ſonge: ſi donc il me falloit viure auec vne babillarde: cõment ſeroit-il poſſible que ie veſcuſſe vo° chaillé, dit-il, de cela: c'eſt choſe en laquelle elle a le plus eſtudié & pris de peine, qu'a garder le ſilence. Car vous accuſeriez pluſtoſt les pierres de parler, que ceſte ieune fille: de ſorte que ie craindrois plus, que l'on ne luy reprochaſt d'eſtre trop taciturne, Ie me laiſſé perſuader, Meſſieurs: pourquoy ne l'euſſe-ie fait, ayant ouy parler d'vn douaire ſi admirable, qu'eſt celuy du ſilence! Mais depuis ceſte iournée-là, le poiſon me fut appreſté

Car le tumulte mesme des nopçes n'estoit pas tole-
nable ny mediocre ; vn grand applaudissement, vn
bruit demesuré, vne dance messeante, vn chant nup-
tial, sans rime ne raison. Quant i'espousé ceste fu-
meuse, tous orages y accoururent de tous costez,
comme des torrens, lesquels se ruans l'vn sur l'au-
tre font vn horrible bruit, de façon que peu s'en
fallut que ie ne iettasse ma couronne de fleurs, &
que ie ne quittasse la les nopces. Or pẽsãt qu'il fal-
loit attribuer cest incommodité a l'affaire & occu-
pation de ceste iournée, & non aux meurs de l'es-
pousée, ie me resolu d'endurer ces tempestes iusques
au liẽt nuptial : mais c'estoit vne grande paix,
au pris de la guerre qui s'ensuiuit. Car deuant la
minuit elle vint à dire ie ne sçay quoy, se plaignãt
de lit, & ceste parole la me troubla beaucoup, par
ce qu'il me sembloit que cela ne seoid pas à vne
nouuelle mariée. Apres elle me demanda si ie dor-
mois : dequoy ie fus encore plus faché. Elle m'in-
terrogea encore pour la troisiesme & quatriesme
fois. Ie ne luy respõdis riẽ : ains me fasché cõtre elle
pour son impudence. Ainsi tout alloit au rebours
de bien, car le mary se taisoit, & la femme causoit.
Parquoy ayant apperceu le point du iour, ie me le-
ue & m'en allé droit à celle qui auoit mené la ma-
riée : Et que veut dire cela, madame ? ce dy-ie ; la
nouuelle mariee deuise des la premiere nuit. Ie
croy bien déa, ce me dit elle, c'est signe de l'ami-
tié qu'elle vous porte : & cela monstre aussi qu'el-
le a vne langue & vne voix : mais vous estes trop
louche : vous ne deussiez pas vous comporter
ainsi. Ie creu à ce qu'elle me dit. Mais i'apprisda-
uantage ma misere durant le iour : & le lendemain

encore plus : car ayant fait venir ses chambrieres, elle voulut sçauoir les noms de chacune, & de leurs peres & meres, en ma presence : & combien chascune auoit eu d'enfans, & combien il leur en estoit mort : puis elle s'enqueroit des couuertures, coutils, marmites, d'vne doloire, d'vne fourchette ? & combien nous nourrissons de cocqs. Point, point, ce di-je, nous n'en nourrissons point vn : nous ne le pouuons endurer chanter ; ny vous mesme, si vous ne vous taisez. Mais elle adiousta tout à l'heure vne bien ample louange du coq, & d'où il auoit esté changé en cette grande volaille, & comme c'estoit vn soldat auparauant, compagnon de Mars : & comme cela se cognoissoit par sa creste & ses argos & son courage. Ainsi qu'elle continuoit encor ce compte, ie rencontray mon homme qui m'auoit affublé de ce beau mariage. Et comment dis-ie, homme de bien, vous auez ruiné vostre amy ; & luy compté tout par le menu. la dessus il me feist promesse de la faire bien tost arrester, & que ie ne serois pas tousiours en ceste peine, & m'en retourné chez nous, où l'on me demanda compte de ce qui s'ensuit, Où auez vous esté & reuenez vous ? à qui auez vous parlé ? qu'a l'on porté de nouueau ? a l'on faict des largesses ? a l'on escrit quelque decret ! quelqu'vn ait estably quelque loy ? y a il eu force gẽs au palais, au Parquet du Chastellet ? & quelcun a-il accusé, ou esté accusé & conuaincu ? Alors il m'estoit bien fascheux de me taire, & encore plus de parler. Car elle me sommoit, si ie ne disois mot, & trouuoit infinies grosseries sur le silence, dont elle faisoit vn grand discours : & contoit ce dequoy vn homme pouuoit venir propos. Que s'il m'arriuoit de parler, il

le feu. Ie luy dis vne fois que le Prince estoit de
our: elle prit aussi tost le mot, & depuis le mi-
usques au soir, ne cessa iamais de s'enquerir
combien de combats il auoit soustenu: combien il
auoit perdu: en combien il auoit eu l'aduanta-
& en quelle maniere il auoit veincu: Qui e-
ent les Sergens Maieurs, les Chefs des Com-
gnies & Colomnelz: Combien il y eut de butin,
quel estat estoit l'armée de mer: qui estoient les
mmandeurs des Galées de trois rangées de ra-
pour banc, & les pilotes; & combien il y auoit
Nautonniers, & quand ie l'ou reprise de ces en
tes la, disant que cela n'estoit point du gibbier
femmes: elle recommença a dire: Or sus donc
ptez moy des affaires des champs, de cecy, de
, & poursuiuoit de s'enquerir ainsi iusques aux
ces, oignons & Chardons: & consumoit plus
langage a parler des affaires d'autruy, que des
tres. De sorte qu'il n'y à point de seureté de luy
ndire ny de pis ny de meilleur. Car tant d'vne
que d'autre, il s en engendre vn grand amas
paroles: & puis elle saute du coq à l'asne: Cō-
ent est-ce, dit elle, que les Cabaretiers ont ven-
ceiourd'huy? on dit que les huillieres ont eu
quelque perte: la nourriture du bestial est de plus
nd rapport. Il y a danger que les Boulangers
ayent de quoy chofer leur four: on parle d'vne
bomme des banquiers. En comptant vne bastelée
ces friuoles la, elle fait fort peu de besongne; &
ruse a bon esciant. Que si elle se iecte sur quel-
que besongne, l'auant propos qu'elle en tient est
plus grand que le dommage de sa faineantise. Or
quand elle est de retour du bain & des estuues, &

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

quel orage de parolles ; combien elle en con
du baignoir : comme elle babille des fem
celle-cy y a esté : celle la non. Ceste-cy n'a
point mené d'enfans, si auoit l'autre. Qui es
celle qui auoit des taches en son corps : & d'
autre qui se cacha & retira honestement : de c
qui auoit des rides sur soy : de l'autre qui auoit
visage fardé : qui fut celle qui trouua du salpe
& qui auoit perdu sa pantoufle, qui auoit remu
sé la chaudronnée de la seruante des estuues,
n'auoit donné qu'vn denier au maistre, qui pl
qui moins, qui riens. Et de la castille qu'il y
pour celle qui n'auoit riens donné. Puis apres
me ayant oublié quelque chose de tres-grande
sequence, elle se donnoit des soufflés pour s'en
re souuenir. Sur cela ie suis tout en transe, esp
çonné de ses fadeses : & ayant les aureilles bar
de ces coups-là, i'attens la fin du caquet, me des
sant & complaignant de ce mariage, & dete
celuy qui m'auoit le premier parlé de femme. M
si lors elle s'apperçoit que ie souspire, ie me suis
tiré mon mal à moy-mesmes. Et qu'y a-il, dit-el
de tout ce qui est en nostre maison qui ne se po
bien ? & la se fait vn recit de tous les vtensilles
ques à vne burette à l'huille, & à vne cuillier. To
se porte bien, di-je : il n'est question que de vo
taire, mais ce mot de se taire luy fit souuenir de
d'autres choses. He dea ! pourquoy me tairoy-
suis-ie issue de si bas lieu ? sur quoy elle amene
grand-meres, ayeux, bisayeux, & autres,
montant, iusques au vingtiéme & trentiéme
ses ancestres : & met en auant les charges qu'
auoient eues pour l'equipage des galées,

ieux publicqs qu'ils auoient defrayez. Or mention des ieux, la fist venir aux Poëtes giques : & de là en auant elle versa vne grand ye, discourant de ceux qui ont les premiers in- té la Tragedie ? & de ceux qui en auoient faict nstre : & cõment la façon en fut enrichie, & ce chacun y auoit contribué. Cependãt i'ay plus durer, que ceux mesmes qui sont tourmentez Tragedies. Voire mais ceste femme ne sçaist elle ie contenir quelque fois de parler; Le cours des ires s'arresteroient plustost que ne feroit pas la nche de ceste cy. Car toute sorte de subiect luy me occasion de parler : soit que ie demeure au n, soit que i'aille au marché, ou Palais : la tar- té des seruiteurs ; la rarité, l'abondance, tou- choses à reprendre, non à reprendre, la pluye, beautemps. Et quand tout cela est vuidé, sa lan- seruë sus nos affaires, & puis encor sur celles nos voisins. Et s'il ne semble plus y auoir rien de , elle compte alors des songes: & ie crois en me foy quelle les forge : car elle ne dort aucu- ment ; & passe bien souuent la nuict toute enti- à deuiser. Que si quelque fois estant abbatuë de meil, elle clost les yeux ; tous ses autres mem- s sont en repos, excepté sa langue qui est tous- rsen besongne. De sorte quelle m'est plus en- yeuse & inportune que les Moucherons des danges. Voyez vous pas, Messieurs, comme is megre, & de faict : Ie suis lassé & trauaillé de r : la nuict on m'assomme. Ie hay le boire & le nger : la vie, qui est la chose la plus agreable à s, me desplaist : i'ay tousiours ce caquet dans s aureilles ; ie porte tousiours ce chagrin en mon

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf

ame: pour Dieu secourez moy, & permettez que
i'vse de ce breuuage: deliurez moy de ceste vie
qui ne cesse iamais. Mais on me dira quelle mal-
aduenture vous est-il arriué, pour laquelle vous vous
mandez a mourir; Quelz biens auez vous perdu?
Qu'elle si grande affliction vo° a elle oppressé que
vous ne pouuez supporter mesmes la vie? Et de quoy
qui es-tu toy, qui t'enquiers de cela si curieusement
ment & dequoy te soucies tu de ma mortes tu mon
pere, ou mon frere, ou mon oncle, ou mon cousin
sin germain: ou bien mon associé, en faict de mar-
chandise, ou pour les fermes des champs: & tes affa-
faires seront elles en pis estat, si ie viens a mourir?
Mais on t'a estably commissaire pour t'opposer a
ceux qui ont enuie de mourir. O la curiosité & im-
perfluité? Il n'est donc pas loisible de ce faire mo-
rir en ceste ville, sans auoir preallablement allegué
beaucoup de raisons. He mon bon amy, suis-ie
venu pour demander vne pension & prouision de
bled? ou bien vne couronne? Ces choses la sont
pour Messieurs nos harangueurs qui gouuernent
le peuple & en retirent du profit. La vie me
ge & pese: ie desire de me departir d'icelle. Pour-
quoy me l'enuies-tu? Tu t'enquiers pourquoy
veux finir ma vie? cest a cause de toy. Ne vous
blay-ie pas, Messieurs, me depassionner & me
en furie a bon droict? veu qu'ayant esté induit
venir en ce parquet, comme en vn lieu plus
& paisible que ma maison, ie trouue neantmoins
ceux qui sont icy plus fascheux que ceux de ma
son; Tu n'as pas perdu ton bien, ce me dis-tu
penses tu que cela soit vn tres grand mal, cõbien
en ai l qui ont enduré courageusement l'execution

leurs biens : parce qu'ilz esperoient d'en gaigner autres, & parce qu'ils estoient soulagez en leurs presentes necessitez par l'aide de leurs parens. Mon corps est sain & entier : mais ie suis outragé en mon ame. mes bons amis, & suis ainsi endommagé en ce que i'ay de meilleur : ie suis tout remply de folles paroles, ie suis accablé de la longueur d'inconsiderés discours : ie suis noyé de causeries. I'ay trop enduré de coups de langue : lorage d'vne fême ma submergé, comme la mer engloutist vn nauire. Ne suis-ie pas espris de frenesie, & d'vn estourdissement & esblouissement ? Ne sont ce pas là d'assez suffisantes occasions pour mourir ? Si vn de mes enfans estoit mort, ie prendrois consolation de ceux qui le mesme accident seroit aduenu, & les douleurs s'escouleroient peu à peu par les plaisirs qui seruiendroient. Mais quand à ce mal cy, premierement il est arriué a moy seul : & ne puis prendre consolation en mon ame, en regardant sur vn autre : D'auantage il est tousiours quand & moy, s'opposant à tous plaisirs, repugnant a toutes aises & felicitez, & bref troublant & renuersant la ioye des bonnes fortunes. Partant s'il faut que ie viue en ceste fascherie, il vaut mieux que ie ne viue poinct du tout : Et m'est plus expedient de sortir de ceste vie, que d'y demeurer en lamentant. En outre, Messieurs, vne chose est fascheuse aux vns, vne autre aux autres. L'vn plainct la perte de ces biens, l'autre le bannissement de son pays ; Et l'autre la maladie du corps : Et moy ie me fasche pour oyr long temps parler. Quelle merueille est ce donc si ie veux mourir pour ne pouuoir endurer, ce qui me tourmente extremement ? Ma femme n'est poinct

yurongneſie. Et ſeroit ce vn ſi grand mal veu que elle s'enyuroit, elle dormiroit, & en dormant peut eſtre ſe tairoit elle. Tous autres maux ſont moindres & plus aiſez a ſupporter que le Babil. I'eſtimerois vne femme la plus vitieuſe du monde ſubiecte à ſes plaiſirs & mauuaiſe meſnagere: Mais le deuis perpetuel m'a ſupplanté & renuerſé, & à combattu ma vie. Et dictes moy ie vous prie qu'elle eſt la moindre miſere de mourir vne fois, ou bien approcher ſouuent de la mort? vous m'accordez que ceſt la premiere: Or eſt-il que ie n'ay pas pas ſouuent enduré ce qui eſt le plus grief. I'ay certes maintefois eſté tout eſperdu, frappé de ces reuerences comme d'vne greſle: Ie me ſuis ſouuent eſuanouy pour eſtre tout remply de ces faribolles la. Penſez vous que ce mal la ſoit tolerable, & qu'il en ſoit arriué a aucun autre de ſemblable? Ceſte femme reſſemble à ce iouëur de flute d'Arabie, qui prend plus pour ſe taire que pour chanter: encor eſt elle plus importune: Et faict plus de bruict qu'vne tourterelle, qu'vne pie, qu'vn roſſignol, qu'vne cicade; & ceſt encore pis que le Baſſin d'airain de la ville de Dodone, car il ne retentiſſoit, ſinon quand le baran pouſſé du vent frappoit contre.

Le reſte defailloit en l'Original Grec.

Fichier issu d'une page EMAN : http://eman-archives.org/Antibarbari/items/show/21?context=pdf